34e ANNÉE (4e SÉRIE) № 33 15 AOUT 1912

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Prix d'abonnement pour tout l'Univers { 15 francs à l'Edition complète. 10 — à l'Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

L'ILLUSION TRANSFORMISTE

SES ORIGINES. SON HISTOIRE. SA DÉCADENCE

§ II. — L'Apogée

Erasme Darwin. — Charles Darwin. Ses voyages. — Premiers travaux. — Travaux spéciaux. — Apparition de *L'Origine des Espèces* (1859). — Analyse de *L'Origine des Espèces.* — Succès de l'ouvrage. Autres travaux. — La « monnaie » de Darwin.

Combattues par Cuvier de toute la force de son autorité et de son génie, les idées de Lamarck et d'Etienne Geoffroy-Saint-Hilaire n'eurent presque pas d'écho parmi les naturalistes. En France plus encore qu'à l'étranger elles furent rapidement oubliées et restèrent sans influence sérieuse. Nous avons signalé les défauts qui contribuèrent le plus à leur insuccès. L'œuvre de Darwin au contraire obtint de prime abord un retentissement considérable, nous verrons jusqu'à quel point mérité.

* *

Il est intéressant de rappeler d'abord que Darwin, celui que nous nommons Darwin tout court, fut dans une certaine mesure précédé dans son œuvre par son propre aïeul, le docteur Erasme Darwin (1731-1708).

Erasme Darwin. — Il était simple médecin de campagne. Mais son esprit curieux et une large culture intellectuelle ne lui permettaient pas de s'enfermer dans le cercle étroit de la pratique quotidienne. Il s'intéressait à l'histoire naturelle, il s'occupait de mécanique, il cultivait la poésie. Son principal ouvrage, la *Zoonomia* (1794), eut un notable succès en Angleterre et connut les honneurs d'une traduction française. Dans ce livre, Erasme Darwin voulait tenter une explication méthodique de l'apparition des espèces animales et végétales. Et ce dessein, dans son ensemble, est bien curieux chez le grand-père du créateur de la théorie transformiste, et il nous dévoile sans doute un des éléments principaux de la genèse des travaux de ce dernier; mais il est bien plus curieux encore dans les détails de son exécution.

Tout d'abord, d'après Erasme Darwin, il ne serait pas téméraire d'imaginer que l'origine de tous les êtres vivants est uniforme et unique, que tous dérivent d'un filament primordial doué de sensibilité, d'instabilité et de volonté. Pourquoi ce filament donna-t-il des êtres divers ? Par suite de différences de sensibilité, par le perfectionnement des formes simples et primitives, que stimulaient trois besoins principaux : vivre en sûreté, se nourrir, se reproduire. C'est le premier de ces désirs profonds qui aurait créé les sociétés animales : l'abeille, par exemple, trouve une sûreté beaucoup plus grande dans la vie commune que dans l'isolement. Au second, l'animal devrait l'acquisition progressive de divers organes, développés par les efforts continuels qu'exige la recherche de la nourriture : tels le groin du porc, la trompe de l'éléphant, les serres de l'oiseau de proie, le bec, aux formes variées, du perroquet, du moineau, du bouvreuil, de la bécasse ou du canard. Enfin, par suite des compétitions en vue de la reproduction, il arriverait que l'animal le plus fort et le plus actif serait précisément celui qui perpétuerait son espèce. Voilà donc déjà la lutte pour la vie et la sélection sexuelle « avant la lettre. »

A ces hypothèses Erasme Darwin joignit des observations intéressantes sur le phénomène dénommé depuis *mimétisme.* Contre leurs ennemis, dit-il, les insectes et les petits animaux trouvent un moyen de défense dans leur couleur, qui est souvent celle du milieu où ils vivent : les chenilles sont vertes comme les feuilles qu'elles dévorent, les papillons émaillés comme les fleurs, les vers de terre couleur de terre, les petits oiseaux des haies verdâtres sur le dos, mais à poitrail blanchâtre, de sorte qu'au vol ils sont difficilement visibles d'en bas; ceux qui préfèrent les fleurs, le chardonneret par exemple, sont habillés de couleurs vives comme elles ; ceux qui vivent à terre, l'alouette, la perdrix, le sont de couleurs éteintes et terreuses ; les teignes sont couleur du drap qu'elles rongent, les grenouilles varient leur teinte suivant les ruisseaux qu'elles fréquentent, les quadrupèdes sauvages

ont une couleur voisine de celle du sol, mais dans les pays froids ils deviennent en hiver couleur de neige. Remarques ingénieuses, et neuves alors, qui inspirent à leur auteur cette réflexion non dépourvue de sagesse : « La cause finale de ces couleurs est facile à saisir, parce qu'elles servent toutes à quelque but de l'animal : mais la cause efficiente [1] paraît presque hors de portée des conjectures. »

Les naturalistes du XIXe siècle qui se sont tant gaussés du finalisme terre à terre de Bernardin de Saint-Pierre expliquant que le melon porte des côtes afin qu'on le mange en famille, ceux-là mêmes se sont souvent rendus non moins ridicules en oubliant cette judicieuse réflexion d'Erasme Darwin.

* * *

Charles Darwin. — Ses voyages. — L'œuvre d'Erasme ne put manquer de solliciter l'esprit de son petit-fils, Charles Darwin (1809-1882) Le problème, que le poète physiologiste avait traité par occasion, deviendra le centre des pensées du grand naturaliste ; mais celui-ci gardera de son grand-père l'imagination du poète qui se complaît aux hypothèses brillantes et fragiles, aux théories hasardées, il en gardera le simplisme, courbant le vaste monde, ce monde si complexe, sous la domination de principes d'une simplicité ingénue. Après son grand-père, Charles Darwin refera pour son compte le roman de l'univers et ce sera un roman d'une ampleur magnifique. De plus il aura comme lui le sens aigu de l'observation et, pour soutenir ce roman prestigieux, il accumulera une masse de faits et de documents, une masse imposante, gigantesque. Suivons-le dans sa vie et dans son œuvre.

Né à Shrewsbury en 1809, il aura cinquante ans quand paraîtra son ouvrage capital. Ces cinquante années, après et aussitôt terminées ses études à Edimbourg et à Cambridge [2], furent consacrées à des voyages et à des travaux la plupart d'une nature toute différente de ceux qui ont fait sa célébrité universelle. En 1831 donc, l'année même où il prit ses grades universitaires, — il avait à peine vingt-deux ans, — il s'embarquait pour faire le tour du monde à bord du navire devenu par là célèbre, *the Beagle* (le Limier). L'expédition était commandée par le capitaine Fitz-Roy et Darwin en faisait partie à titre de naturaliste. Le voyage dura cinq années et constituait un tour complet de l'hémisphère sud avec des arrêts d'étude et d'observation aux stations principales. De l'Angleterre on gagna le Cap Vert d'où on fit voile vers l'Amérique du Sud. L'expédition visita le Brésil, descendit vers la Patagonie et la Terre de Feu. Le Cap Horn doublé, on s'arrêta sur les côtes du Chili, puis on cingla vers le Nord jusqu'aux îles Galapagos, d'où reprenant la route de l'Ouest on gagna, à travers la Polynésie, Tahiti, puis la Nouvelle Zélande et l'Australie. Quittant le Pacifique pour l'Océan Indien, le *Beagle* fit voile alors vers l'île Maurice, doubla le Cap de Bonne Espérance, de là prit la route habituelle par Sainte-Hélène et l'Ascension, d'où il obliqua de nouveau vers le Brésil, toucha Bahia et revint enfin en Angleterre. On ne saurait souhaiter pour un naturaliste voyage plus complet et plus instructif.

Premiers travaux. — Darwin montra bientôt qu'en effet il avait su le mettre à profit. Il rapportait une quantité de matériaux recueillis avec la méthode qui caractérisera toujours ses recherches : une inlassable persévérance, une pénétrante sagacité. Dès son retour, il publie un aperçu remarquable de ses nombreuses observations, son *Voyage d'un naturaliste autour du monde*, un des plus attachant récits de voyages qu'on puisse lire. C'est que l'esprit curieux de Darwin savait s'intéresser aux objets les plus divers et que rien ne lui échappait. Il décrivait d'un crayon pittoresque, mêlait les recherches météorologiques ou géologiques aux observations de zoologie ou d'ethnographie. A tout ce qu'il voyait il savait porter un égal intérêt. Bientôt des ouvrages plus techniques exposèrent dans tous leurs détails les recherches du jeune naturaliste. De 1840 à 1843 parut sa *Zoologie du voyage du « Beagle, »* description des collections zoologiques recueillies durant ce voyage. Puis vinrent des mémoires sur la géologie de l'Amérique du Sud, quelques mémoires d'anatomie et enfin un travail important sur les récifs madréporiques.

Nous allons dans cet ouvrage surprendre clairement le mécanisme de la pensée darwinienne et c'est pourquoi nous nous y arrêtons quelque peu. Tous nos lecteurs connaissent par des descriptions et des gravures, et beaucoup même pour les avoir vues eux-mêmes, ces îles singulières des mers chaudes qui revêtent toutes une forme analogue. Très basses, presque à fleur d'eau, elles ont l'aspect de vastes anneaux, plus ou moins complets, plus ou moins réguliers, autour d'une lagune centrale. A l'extérieur les vagues viennent battre la muraille circulaire, mais à l'intérieur de cet anneau, le calme de l'eau n'est pas troublé. Le type classique de ces récifs offre une forme circulaire avec une seule entrée sur la lagune centrale : c'est l'*atoll* des géographes et des géologues. Souvent aussi ils sont disposés en forme de barrière à peu près continue autour d'une île centrale dont les sépare un chenal plus ou moins profond : ce sont les *récifs-barrières*. Plus souvent enfin ces récifs sont établis sur la côte même et forment ce qu'on appelle des *récifs-bordures* ou *récifs frangeants*. Découverts dans le Pacifique à la fin du XVIIIe siècle, ces récifs ont été pour les navigateurs d'alors, et sont encore pour les voyageurs d'aujourd'hui, à leur première traversée, un spectacle des plus étranges. Toute

[1] Il s'agit de la cause immédiate.

[2] Il n'est pas sans intérêt de remarquer que Darwin entrait à Cambridge dans le but de recevoir un jour les Ordres anglicans. Mais une vocation plus forte l'attira vers les sciences naturelles.

cette poussière d'îles et de récifs du grand Océan, presque toute la Floride et les îles Bahama (Lucayes), parallèles aux Grandes Antilles sont d'origine madréporique. Il y avait donc là un phénomène assez important et assez étendu pour exciter la curiosité des géologues. Les uns y voyaient d'anciens cratères émergés par soulèvement des montagnes sous-marines et à ce moment couronnés de récifs par les polypiers. Pour d'autres, les polypiers, minuscules animaux marins qui vivent réunis en colonies innombrables, auraient possédé un instinct spécial qui les poussait à construire des ports à l'abri desquels ils n'auraient plus à ressentir le choc des vagues. C'est sur ces entrefaites que Darwin survint avec toute une théorie entièrement originale.

Partant de ce fait que certains récifs sont très épais, qu'au dessous des colonies actuellement vivantes se trouvent des accumulations de polypiers représentant des milliers de générations mortes, Darwin se dit que si ces amas se trouvent à des profondeurs où les polypiers ne peuvent vivre, c'est-à-dire à plus de 40 mètres, c'est donc qu'il y a eu un affaissement lent du sol sous-marin, affaissement qui se trouvait compensé par un accroissement égal en hauteur des cimes du récif. Partout où on rencontrera ces polypiers, on pourra donc conclure, pense-t-il, à un affaissement correspondant du sol. Et cette supposition, croit-il encore, suffit à rendre compte de toutes les particularités des atolls, et spécialement de leur forme. Supposez en effet une côte en voie de disparaître sous les flots. Les colonies de coraux édifient leurs récifs sur le rivage en forme de bordure ou de récif frangeant. A mesure que le niveau des eaux empiète sur la terre ferme, ces récifs dont la base s'abaisse, se trouvent séparés du sol émergé par un chenal de plus en plus large, ce sont des récifs barrières. Finalement seuls se montrent encore au-dessus du niveau de la mer les sommets de l'ancien rivage, étroits îlots au centre d'un anneau de récifs, et, l'affaissement continuant toujours, ces terres minuscules disparaissent elles-mêmes : à ce moment l'atoll typique est constitué. La nouveauté et l'ampleur de cette théorie lui firent aussitôt un éclatant succès. Un compatriote de Darwin, le géologue J.-D. Dana (1813-1895) la reprit en 1849, l'étendit encore et lui donna la forme classique sous laquelle elle est entrée dans les manuels. Dana crut voir des traces d'un pareil affaissement dans toute la moitié nord-est du Pacifique où les atolls sont si nombreux, tandis qu'au contraire dans la moitié sud-ouest on relèverait des traces d'un mouvement d'exhaussement.

Les critiques de Semper et de John Murray, entre autres, ont depuis lors fait rejeter ces généralisations hâtives. « Il est fort possible, déclare Haug dans son *Traité de Géologie*, qu'en certains points la théorie de Darwin puisse s'appliquer, mais il y aurait danger à vouloir en généraliser l'application [1]. » Dès maintenant se montre en pleine lumière le trait caractéristique du génie darwinien, ce qui fera sa force et son succès, mais aussi sa faiblesse indiscutable : c'est cette puissance de synthèse qui lui permet de deviner un lien caché entre des faits apparemment disparates, entre la forme circulaire des atolls et quelque grand phénomène géologique. Incontestablement il y a là une faculté admirable, une fécondité en idées générales dont seuls sont capables les grands esprits. Mais aussi combien périlleuse! N'est-ce point Faguet qui définissait le poète un homme capable d'apercevoir des rapports entre les choses, des rapports qui échappent au commun des mortels ? Et ne sont-ce point là des facultés bien voisines ? Et Darwin n'est-il pas quelque chose comme un grand poète ?

Travaux spéciaux. — Mais un poète qui a le don aigu de l'observation et ne perd point le contact avec la réalité. La remarquable *Monographie des Cirripèdes* qu'il fit paraître de 1851 à 1854 en fournit une preuve immédiate. Si vous avez jamais passé quelque jour au bord de la mer, vous vous souvenez sans doute de quelque cuisante déchirure aux mains ou aux pieds causée par ces petits coquillages pointus et coniques qui recouvrent les rochers au niveau de la marée : ce sont les glands de mer ou *balanes*. Vous avez pris peut-être ces coquillages pour des mollusques, c'est-à-dire des êtres voisins des moules, des huîtres et consorts. Longtemps d'ailleurs tout le monde pensa ainsi. Erreur pourtant! Darwin, en observant le développement et la vie de ces animaux, a découvert leurs véritables affinités. La dure carapace dont ils se recouvrent n'est pas une coquille, elle est un squelette, un squelette externe et c'est des écrevisses qu'il faut rapprocher l'animal : il naît sous la forme d'un crustacé. Il erre d'abord à l'aventure dans les eaux, puis un beau jour se fixe au rocher par ses antennes, s'enclôt dans sa carapace et garde la résidence jusqu'au dernier soupir. Telle est la destinée de la balane. Pour toute distraction, dès qu'elle est plongée dans l'eau, elle entr'ouvre son cône par le sommet, allonge ses six paires de pattes qu'un observateur non prévenu prendrait pour le plus élégant des panaches, les rentre bientôt pour aussitôt les remettre en branle, et cela pendant des heures.

[1] Haug, *l. c.*, t. I, 1907, p. 489. « Rien, dans tous les cas, dit-il encore, n'indique un affaissement lent et continu. » (*Ibid.*). — M. E. de Martonne, dans son magistral *Traité de Géographie physique*, 1909, reprenant la question conclut d'une manière qui ne montre pas moins clairement le défaut de la théorie de Darwin : « En résumé, les récifs coralliens sont de formes et d'âge différents. Il en est de fossiles, en voie de transformation ; il en est de vivants. Certaines formes s'expliquent par des affaissements et des soulèvements répétés. En général, l'affaissement amène une croissance rapide en hauteur, le soulèvement au contraire un accroissement en surface. Ce dernier cas paraît être réalisé en Floride. » *L. c.* p. 696. — Ainsi donc la plus grande diversité, les processus les plus contradictoires, là où Darwin prétendait tout enfermer dans une seule formule.

On observe ce manège avec étonnement et l'on se demande ce que peut bien vouloir cet agité. Tout simplement il veut manger et respirer : son perpétuel mouvement détermine dans l'eau un va-et-vient qui porte au cénobite l'air et la nourriture. D'autres crustacés du même groupe sont constitués par un long pédoncule charnu auquel pend une coquille assez semblable à un bec de canard. Ils vivent attachés au bois des vaisseaux ou fixés à des écorces, des fragments de poutres, etc. Ce sont les fameuses anatifes dont la nature a tant inquiété les naturalistes du moyen âge. D'autres enfin vivent en parasites, sur la peau des baleines ou d'autres animaux marins, sous la queue des crabes où ils se fixent par de véritables crampons suceurs, se défont de leur propre carapace et de leurs pattes comme d'un bagage encombrant, et étalent une monstrueuse obésité.

Voilà un bref aperçu des faits exposés par Darwin dans sa monographie. Quel précieux apport cela constituait dans la science zoologique, il est superflu de le faire remarquer. Toute une province du vaste monde des crustacés sur laquelle on n'avait que des idées erronées, se trouvait révélée par un observateur d'une patience et d'une sagacité rarement réunies. Mais ce qui nous importe plus ici, c'est le jour profond qui nous est ouvert de nouveau sur la psychologie de l'auteur. Le mémoire sur les polypes et celui sur les cirrhipèdes sont tellement expressifs d'une tournure d'esprit que nous pourrions presque prévoir, après les avoir analysés, à quelle brillante carrière scientifique ils préludent. Darwin nous apparaît maintenant admirablement doué pour l'observation minutieuse et lente, qu'aucun mystère de la vie animale ne rebute, que les longueurs de l'attente devant les changements, les croissances et les métamorphoses ne peuvent lasser. Mais il se montre aussi doué d'une puissance de généralisation extraordinaire. Il est de ces esprits privilégiés en qui les faits et les idées, par un travail inconscient et continu, se rapprochent et s'unissent en synthèses organiques. C'est là l'une des plus incontestables opérations de l'inconscient et l'une des plus curieuses. Chez les esprits de ce genre une idée nouvelle, une observation, un fait, une lecture, ne restent pas longtemps simple idée, simple observation, simple fait, simple lecture. Une sorte de magnétisme les attire, les rapproche des idées ou des faits analogues, les amalgame à d'autres qui en paraissaient totalement indépendantes, si bien qu'un jour plus ou moins rapproché, quand l'esprit, inconscient de ces obscures manœuvres mentales, veut les interroger de nouveau, il les trouve adhérant fortement à un ensemble, formant bloc, un bloc qui tient de près à sa personnalité. Telle est la rare qualité et tel est le gros défaut des esprits généralisateurs. Tel était Charles Darwin. Et c'est par ce secret mécanisme que fut élaborée la grande œuvre de sa vie, que prit naissance le vaste système qu'il exposera cinq années après l'achèvement de ses Cirrhipèdes, dans l'ouvrage qui devait donner à son nom un retentissement mondial, le livre *De l'Origine des espèces*.

Apparition de « L'Origine des espèces » (1859). — Comment a été conçu ce livre ? En parcourant l'Amérique du Sud et en faisant le tour de l'hémisphère austral, Darwin a vu les flores et les faunes se succéder, il a vu les espèces d'une région graduellement remplacées dans les régions suivantes par des espèces voisines : cet ordre de succession l'a grandement frappé. Aux alentours des continents et des grandes terres, il a vu des îles et des archipels, avec une flore et une faune qui leur sont propres ; mais en les comparant aux animaux et aux végétaux du continent voisin, Darwin s'est aperçu que les espèces insulaires étaient souvent étonnamment ressemblantes aux espèces continentales. Autre chose encore : les êtres d'aujourd'hui, dans l'Amérique du Sud, ressemblent aux espèces fossiles qui les ont précédés. Voilà les faits qui frappent l'observateur et s'imposent à son attention. Et c'est déjà beaucoup de les avoir aperçus avec cette netteté. Combien d'autres, avant Darwin, avaient passé au milieu de cette succession de flores et de faunes sans même avoir soupçonné l'importance du phénomène ! Maintenant seulement va commencer le travail d'organisation qui jettera entre tous ces faits un lien idéal. Si les espèces se modifient à mesure qu'on change de climat, n'est-ce pas qu'elles se transforment par l'influence des modifications de ce climat lui-même et de tous les autres facteurs externes ? Si les espèces insulaires ressemblent plus ou moins à celles du continent voisin, n'est-ce pas qu'elles sont ces mêmes espèces continentales transformées sous l'empire de nouvelles conditions d'existence ? Si les animaux actuels offrent d'étroites analogies avec les formes fossiles des pays où ils vivent, n'est ce point qu'ils en sont les descendants légèrement transformés ? Parenté dans l'espace, parenté dans le temps : tel ne serait-ce pas le lien qui rattacherait les uns aux autres ces faits apparemment disparates ?

De nouveaux arguments s'offrirent à l'esprit de Darwin, lorsqu'après son retour en Angleterre, en 1837, il se vit contraint par l'état de sa santé de vivre à la campagne. Il habitait un village du comté de Kent, Down-Beckenham, et son attention s'y trouvait attirée vers les animaux domestiques et les plantes cultivées. Dans les races domestiques, il reconnaissait des cas frappants sur lesquels échafauder une théorie de la variation, une théorie de l'hérédité, une théorie des adaptations réciproques entre les êtres vivants. C'est là sans doute, à Down-Beckenham, qu'il songea à établir un rapport entre les chats et la fructification des champs de trèfle : le trèfle incarnat a les fleurs construites de telle façon qu'elles ne donneront les graines que grâce à la visite des bourdons. Ceux-ci seuls peuvent transporter au bout de leur trompe le pollen d'une fleur à l'autre.

Mais les bourdons ont pour principal ennemi le mulot, qui ravage leurs nids. Près des villages, cependant, les mulots sont plus rares, parce que détruits à leur tour par les chats. Aussi les bourdons y nichent-ils plus nombreux, visitent plus fréquemment les trèfles qui y sont aussi plus fertiles. Ainsi les chats font-ils grainer les trèfles ! Fameux sorite d'un nouveau genre, devenu classique malgré tous ses points faibles.

Enfin une dernière source d'arguments vint s'offrir à l'esprit de Darwin quand lui tomba entre les mains, sur ces entrefaites, le livre déjà ancien de Malthus : *Essai sur le principe des populations* (1798). Le célèbre économiste anglais, dont on a, de nos jours, odieusement défiguré la doctrine, dans un but inavouable, posait en principe que la population s'accroissant d'après une progression géométrique : 2 4 8 16 32 64....., et les moyens de subsistance n'augmentant dans le monde qu'en progression arithmétique : 2 4 6 8 10 12..., il est nécessaire que diverses causes (guerres, maladies, misère, vices, etc.) fassent disparaître le superflu des individus. Darwin étendit à tous les êtres vivants cette théorie de la « concurrence vitale » qui venait ainsi parfaire son système.

Et c'est pour nous fort instructif d'en avoir ainsi suivi la genèse. Nous voyons que chaque élément nouveau qui vient s'agréger à la masse est non pas une vérité de fait, une constatation palpable, mais une abstraction, une idée, une hypothèse, et qu'au total ce que construit Darwin n'est pas autre chose qu'une sorte de discutable métaphysique. Cela nous mène bien loin de la science et de ses méthodes et cela sera d'un fâcheux exemple pour les savants des générations suivantes. On commence à comprendre aujourd'hui le côté regrettable de cette influence. Quand l'imagination aura complètement cédé le pas à la raison scientifique, on sera stupéfait que de pareils écarts aient pu se produire et les succès du darwinisme n'apparaîtront plus que comme un épisode attardé du romantisme, une déviation, hors du domaine de la littérature, de la fièvre lyrique.

Poème (ou roman), c'est par ailleurs un beau poème et l'analyse de *L'Origine des Espèces* va nous en révéler toute l'ampleur.

Analyse de l'ouvrage. — Le titre complet indique à lui seul l'idée générale, l'idée unique qui fait le fond de l'ouvrage : *L'origine des espèces au moyen de la sélection naturelle ou La lutte pour l'existence dans la nature.* Telle est en effet la séduisante mais périlleuse puissance de généralisation de Darwin, qu'il a pu rattacher à un principe unique la masse énorme de faits par lui rassemblés. Et cela suffirait aujourd'hui pour nous mettre fortement en défiance : nous avons, plus que les naturalistes d'il y a cinquante ans, conscience de la prodigieuse complexité de la nature ; trop de fois nous avons vu, dans des expériences nouvelles, démentir les lois hâtivement posées par un excessif simplisme scientifique.

Dès la première édition anglaise, le livre est précédé d'une « Notice historique sur les progrès de l'opinion relative à l'origine des espèces ». Depuis Lamarck (1801) jusqu'à Huxley (1859), c'est-à-dire jusqu'à l'année même de la publication (24 novembre 1859), Darwin y suit les progrès de cette idée que « les espèces éprouvent des modifications et que les formes actuelles descendent de formes préexistantes par voie de génération régulière ». Puis dans une brève « Introduction », il esquisse l'histoire de son propre travail, donne les raisons qui l'ont poussé à le faire paraître, dégage les grandes lignes du plan qu'il suivra. Rien de plus modeste d'ailleurs que la façon dont il parle de lui-même. Il n'a nullement la prétention de bouleverser le monde et ne cherche point à s'en faire accroire. S'il publie son livre, ce n'est pas que son œuvre soit absolument complète, mais parce que, en raison de sa mauvaise santé, — notons ceci en passant : cet admirable travailleur fut toujours d'une santé médiocre, — ses amis lui ont conseillé de publier un « résumé » de ses travaux. « Une autre raison, ajoute-t-il, m'a complètement décidé : M. Wallace, qui étudie actuellement l'histoire naturelle dans l'archipel Malais, en est arrivé à des conclusions presque identiques aux miennes sur l'origine des espèces. En 1858, ce savant naturaliste m'envoya un mémoire à ce sujet, avec prière de le communiquer à Sir Charles Lyell, qui le remit à la Société Linnéenne... Sir Charles Lyell et le docteur Hooker, qui tous deux étaient au courant de mes travaux me conseillèrent de publier, en même temps que le mémoire de M. Wallace quelques extraits de mes notes manuscrites ». Telle fut l'occasion du livre fameux.

Le point de départ en est celui-ci : on comprend facilement qu'un naturaliste, en constatant les affinités des êtres organisés en arrive à conclure que les espèces n'ont pas été créées indépendamment les unes des autres, mais qu'elles descendent d'autres espèces. Mais cette conclusion, en admettant qu'elle soit établie, serait peu satisfaisante jusqu'à ce qu'on ait pu prouver *comment* les innombrables espèces vivantes se sont modifiées. C'est donc ce *comment* que Darwin va chercher, et la réponse à ce problème, il la voit très nettement dans cette grande et presque unique loi : la sélection naturelle ou la lutte pour l'existence. Les circonstances de climat, d'habitude, d'alimentation, de milieu invoquées jusque-là ne lui paraissent pas précisément sans effet, mais elles n'agissent que dans une étroite limite. Ainsi donc rien de plus simple : pour Darwin toutes les espèces vivantes ou disparues dérivent les unes des autres par voie de sélection. *Transformisme et sélection*, cette brève formule résume toute la philosophie scientifique de Darwin. Ce que voyant on ne peut s'empêcher de s'effarer en face d'aussi vertigineuses abstractions. Se peut-il que tant de modestie s'allie à tant de témérité ?

L'ouvrage se divise en quinze chapitres. Dans les deux premiers, Darwin établit la variabilité des espèces à l'état domestique et à l'état de

nature. Dans les cinq chapitres suivants il explique ces variations par la lutte pour l'existence, avec, comme conséquence, la survivance du plus apte, c'est-à-dire la sélection naturelle. Deux chapitres sont consacrés aux questions particulières de l'instinct et de l'hybridité. Dans les derniers chapitres, la théorie de la descendance est corroborée par des arguments tirés de la géologie, de la géographie biologique, de la morphologie, de l'embryologie et de l'anatomie comparée. Une multitude de faits, la plupart bien observés, sont groupés sous chacun de ces différents chefs. Sous l'homme à théories se retrouve le patient et rigoureux observateur que nous avons appris à connaître. Aussi importe-t-il extrêmement de suivre le détail des raisonnements de Darwin pour en bien saisir le point faible.

a) Variations dans les espèces domestiques. — Les pratiques des éleveurs et celles des jardiniers, la création artificielle de races animales ou végétales sont des faits bien connus. Que de races de chiens, de moutons, de pigeons ! et quelle distance souvent de l'une à l'autre ! Et pourtant on admet que ces races descendent toutes d'espèces uniques. Par quel mécanisme ? Grâce à un choix habilement fait par l'homme parmi les produits et persévéramment continué à chaque génération. Inconsciemment même on produit fatalement cette sélection, par le désir de ne posséder que les animaux ou les plantes les meilleurs possible. A force de choisir dans un troupeau ou dans des porte-graines ceux-là seulement qui possèdent une qualité déterminée, grande taille, croissance rapide, etc., cette qualité se fixe chez les descendants et une race nouvelle se trouve créée.

b) Variations à l'état de nature. — Or souvent les différences entre deux races domestiques sont plus grandes qu'entre deux espèces naturelles. Dans certains genres même, *Rubus, Rosa, Hieracium,* chez divers insectes ou brachyopodes, il semble presque n'y avoir que des différences individuelles et on ne peut s'entendre sur les groupes spécifiques.

c) Sélection naturelle. — Or dans la nature nous voyons que les individus se multiplient en progression géométrique, tandis que leurs subsistances ne s'accroissent pas de même. Il faudra donc qu'un certain nombre de ces individus disparaissent ; il y aura concurrence vitale, lutte pour les moyens d'existence et disparition des moins aptes. C'est une lutte acharnée, une guerre incessante d'insecte à insecte, des insectes à leurs ennemis, des oiseaux aux bêtes de proie, des carnassiers aux herbivores, de ceux-ci à la plante, de la plante au sol. Quelle sera la conséquence de cette destruction réciproque et universelle ? La même que celle de l'élevage intelligent : les mieux défendus seuls survivront au carnage. Ce sera donc une sélection semblable dans ses effets à la sélection artificielle. Exemple : supposons le loup s'emparant de ses proies tantôt par ruse, tantôt par agilité. Il se trouve dans une région où le daim a augmenté pour des causes quelconques ou bien encore où les autres animaux dont il vit ont diminué. Dans ces circonstances les loups les plus agiles et les plus rapides ont plus de chances que les autres de survivre : ils persistent donc, développant de plus en plus leur rapidité, tandis que les autres souffrent famine. Des qualités morales, des habitudes devenues pareillement héréditaires ont donné les instincts.

d) Confirmation de la théorie. — Dans le but de donner une base aussi large que possible à son système, Darwin emprunte à plusieurs séries de faits scientifiques des exemples qui lui semblent corroborer les idées que nous venons d'exposer. La paléontologie, malgré toutes les lacunes de nos connaissances, nous montre, pense-t il, à travers les étages géologiques les espèces nouvelles apparaissant lentement et successivement, mais se modifiant avec des rapidités et à des degrés très divers : elle nous montre aussi des formes éteintes et fossiles comblant des lacunes entre les espèces actuelles et réciproquement, et enfin des ressemblances entre des animaux anciens et éteints avec les embryons des animaux vivants de la même classe qu'eux. Tous ces faits frappants, dit Darwin, s'expliquent très simplement par la théorie de la descendance. Nous verrons plus loin ce que la géologie actuelle pense de cet argument.

La distribution géographique des êtres vivants parlerait dans le même sens. Les différences considérables de la flore et de la faune dans les différents climats ne sont nullement proportionnées aux dissemblances de ces climats. Ainsi l'Australie, certaines régions de l'Afrique australe et de l'Amérique du Sud jouissent de conditions climatériques fort semblables. Il serait pourtant impossible de trouver trois flores ou trois faunes plus dissemblables. Autre fait : les différences entre les productions de régions diverses sont en étroit rapport avec les barrières physiques ou les obstacles quelconques qui s'opposent à une libre migration des espèces. Au contraire les espèces d'un même continent ou d'une même mer ont une affinité certaine. Ainsi les îles de la côte américaine, si différentes qu'elles soient par leur géologie, ont des espèces à affinités américaines. En allant du nord au sud d'un continent, on voit des oiseaux analogues : leur chant, leurs nids, leurs œufs se ressemblent, bien qu'ils soient d'espèce différente.

Mais les preuves qui semblaient les plus décisives se tiraient de l'embryologie. Il y a entre les embryons des animaux et des plantes des ressemblances beaucoup plus étroites qu'entre les adultes. Ainsi, au début de leur développement, un mammifère, un oiseau et un serpent ne se laissent pas distinguer les uns des autres. Comment expliquer ce fait ? Comment expliquer

aussi la persistance d'organes rudimentaires dont la fonction nous échappe ? C'est, dit Darwin, que l'embryon représente l'état de l'ancêtre commun à plusieurs groupes d'animaux, ou si l'on veut que chaque animal repasse par les mêmes phases qu'à déjà parcourues son espèce.

Armé de tous ces arguments, Darwin concluait : « Il n'est guère possible de supposer qu'une théorie fausse puisse expliquer d'une façon aussi satisfaisante d'aussi grandes séries de faits » et il en appelait à l'avenir, « aux jeunes naturalistes qui pourront étudier impartialement les deux côtés de la question. » Le jugement qu'attendait Darwin a été assez long à se manifester. Nous approchons seulement du temps où, chez la masse des savants, on s'apercevra que l'on a fait fausse route.

Succès de l'ouvrage. Autres travaux. — En attendant, le livre *De l'Origine de Espèces*, fit dès son apparition un bruit énorme : enthousiasme chez les uns, hostilité violente chez les autres. « Tout ce qu'il y avait dans la science de jeune, d'assoiffé de progrès, déclare pompeusement M. Yves Delage, s'est rangé autour des idées nouvelles que combattaient l'erreur, la tradition religieuse, la réaction [1]. » Et c'est ainsi qu'on écrit l'histoire ! Il est bien vrai que de légitimes inquiétudes portèrent les croyants à intervenir dans la lutte. Il est également vrai que les préjugés antireligieux de la science d'alors, contribuèrent au succès du livre. Mais il est faux que « ses adversaires, comme le dit le même savant, étaient au fond, poussés tous, consciemment ou inconsciemment, par un de ces deux mobiles : l'esprit théologique ou la haine de toute idée générale en science [2]. » L' « esprit théologique » pouvait si bien accepter l'idée nouvelle qu'on a voulu depuis la retrouver dans saint Augustin et saint Thomas. Quant à la haine des idées générales, c'est un plaisant et injuste reproche. Une vue imaginative n'est pas une idée générale, ou alors elle est trop générale. D'ailleurs certains des adversaires du Transformisme, et des plus irréductibles, et qui auraient aujourd'hui beau jeu, ne l'étaient que par scrupule scientifique, par amour des « idées générales » qu'ils se refusaient à confondre avec des mots sonores. De ceux-là était un « incomparable observateur, » au jugement de Darwin lui-même, le naturaliste J.-H. Fabre.

Nous aurons une plus juste idée des raisons du succès de Darwin dans les milieux scientifiques en employant, comme il le faut toujours en pareil cas, la méthode historique. Voici ce que dit Weismann, un des grands théoriciens de l'évolution : « On ne peut pas se faire une idée de l'influence du livre de Darwin... si on ne sait pas à quel point les biologistes de ce temps s'étaient désintéressés de tous les problèmes généraux. Je peux seulement vous dire que nous, jeunes gens qui avons fait nos études entre 1850 et 1860, nous ignorions complètement qu'une doctrine de l'évolution ait jamais été énoncée, car personne ne nous en parlait et aucune leçon n'en faisait mention. C'était comme si tous les professeurs de nos Universités avaient bu l'eau du Léthé et avaient complètement oublié qu'il y ait jamais eu quelque discussion, sur une chose semblable. »

Voit-on maintenant la raison profonde de l'immense succès du livre ? C'est qu'entre les murailles de programmes étriqués Darwin ouvrait un large jour sur le vaste horizon ; c'est, pour parler sans figure, qu'il transformait les recherches d'histoire naturelle en problème philosophique, qu'il rattachait, par un nœud étroit, des minuties jusque-là sans grande portée à ce qui constitue l'éternel souci de tous les hommes dignes de ce nom, au problème de nos destinées.

Au surplus, que beaucoup d'adversaires de la religion ne fussent pas fâchés de faire flèche du bois qui leur tombait si à propos sous la main, le fait n'est pas contestable. Mais du point de vue scientifique on ne peut reconnaître en eux que la quantité, et non pas la qualité.

Le succès du livre ne fut nullement pour Darwin une invite au repos. Inlassable travailleur, il reprit au contraire ses recherches sur divers points simplement effleurés jusque-là. Dans le but de démontrer qu'il n'existe aucune ligne de démarcation entre les espèces et les races, il expérimenta sur un nombre considérable de plantes, exactement 2177, appartenant à 57 espèces et à 52 genres. Ces expériences établirent que les plantes produites par croisement dans une même espèce sont toujours plus robustes, plus vigoureuses et plus fécondes que les individus résultant d'une autofécondation. Certaines fleurs sont même incapables de se féconder elles-mêmes, soit par suite de la constitution même du pollen, soit par la taille insuffisante ou la disposition des étamines, soit parce qu'étamines et pistils arrivent à maturité à des époques différentes. Dans ces divers cas, les fleurs ne peuvent se passer du secours des insectes, papillons, abeilles ou analogues. Le résultat de ces recherches fut exposé dans deux ouvrages : *Des effets de la fécondation directe ou croisée dans le règne végétal* (1876), et *Des différentes formes de fleurs dans les plantes de la même espèce* (1877).

D'insectes à plantes, il y a des rapports encore plus singuliers. Celles-ci sont souvent la proie de ceux-là ; mais quelquefois la plante prend sa revanche et c'est elle qui s'attaque à l'insecte. Les *Drosera*, la *Dionée attrape-mouches*, le *Népenthes* engluent l'insecte qui les approche et peut-être lui font subir une sorte de digestion analogue à la digestion stomacale. Ces faits sont bien connus et figurent dans tous les manuels depuis le mémoire de Darwin sur *Les Plantes insectivores* (1875). Pour lui, ces relations entre animaux et plantes sont un argument puissant en faveur d'une origine commune. C'est ce qui le

[1] Y. Delage et Mlle Goldschmitt, *Les théories de l'évolution*, Paris, 1909, p. 28.
[2] *Ibid.*, p. 29.

conduit à montrer *(Les mouvements et les habitudes des plantes grimpantes ; la Faculté motrice chez les plantes)* que les plantes participent à l'un des caractères distinctifs les plus frappants des animaux et des végétaux, au mouvement.

Enfin restait une question capitale qu'il fallait se décider à aborder pour que la théorie évolutive reçût son complet développement : l'origine de l'homme *(La Descendance de l'homme et la sélection sexuelle,* 1871). L'importance de la question traitée et de l'ouvrage lui-même qui la traite veut que nous y insistions quelque peu. Voici les différentes étapes du raisonnement :

1° On trouve dans les animaux les rudiments de tout ce qui constitue l'homme. Il n'est pas un seul de ses organes qui ne corresponde étroitement à quelque organe des autres vertébrés. Certains organes même se développent temporairement pour disparaître à la fin de la vie embryonnaire tandis qu'ils demeurent permanents dans les groupes inférieurs : exemple la deuxième crosse de l'aorte qui persiste chez les reptiles. Chez l'adulte on trouve des organes rudimentaires et inactifs analogues à des organes actifs de divers animaux : exemple le muscle moteur du pavillon auditif, actif chez le cheval ou le chien et demeurant inactif chez l'homme. Enfin dans certaines anomalies on voit reparaître chez l'homme des états propres aux animaux : hommes velus comme l'Esaü biblique, sixièmes doigts, microcéphalie. Tous ces faits, dit Darwin, s'expliquent parfaitement par l'hérédité.

2° Entre l'homme et les animaux il y a non pas un abîme, mais des gradations insensibles : forme des mains et des doigts chez les singes, attitude passant graduellement à la verticale ; cheveux, barbe, nez de certains simiens. Il y a même gradation dans les caractères moraux et intellectuels : l'instinct serait une forme particulière de l'intelligence acquise par l'habitude. La volonté et l'imagination ne feraient pas défaut aux animaux. L'abstraction même et la généralisation ne seraient nullement l'apanage de l'humanité : des singes, des chiens, dont Darwin conte l'histoire, en seraient la preuve. Enfin si l'on prend les hommes les plus inférieurs et les animaux les plus intelligents, on n'aperçoit, pense-t-il, que des différences négligeables. Il prête même aux animaux un rudiment de sens moral et de sens religieux !

3° Il est donc possible de supposer que l'homme ne s'est élevé au rang qu'il occupe dans la création qu'après avoir traversé diverses formes animales dont il est l'aboutissement. Par quels procédés s'est produite cette évolution ? — *a)* La constitution anatomique de l'homme s'est formée par les grands facteurs généraux indiqués dans l'*Origine des espèces*. Sous l'influence des variations, de la sélection et de l'hérédité, l'homme est devenu d'abord bipède, puis, pouvant se défendre avec ses mains, sans le secours de sa mâchoire, celle-ci s'est réduite, le cerveau a grandi, etc. — *b)* Les facultés intellectuelles et morales que nous avons vu accordées aux animaux n'ont eu qu'à suivre une marche parallèle. Dans l'histoire, dit l'auteur, on constate une marche progressive évidente ; cette marche existait de même dès les origines. — *c)* Sorti d'une souche voisine de celle qui a produit les singes, l'homme a dû avoir pour ancêtres des marsupiaux, des monotrêmes, et primitivement des animaux marins. — *d)* Enfin les diverses races humaines se sont constituées grâce à la sélection sexuelle. Il est, dit Darwin, chez les animaux, des organes, des formes et des couleurs qui paraissent inutiles à celui qui les porte. Pourquoi ? Quelquefois sans doute il y a là *mimétisme*. Mais plus souvent ces qualités sont destinées à attirer le choix des femelles au moment de la reproduction. Telle la « robe de noces » de certains oiseaux. Les plus éclatants seraient choisis et seuls auraient des descendants. Pourquoi les races humaines ne s'expliqueraient-elles pas de même ?

Tel est ce livre, le dénouement de l'épopée darwinienne[1]. Les deux éléments que nous avons démêlés dès le début dans la pensée de Darwin s'y retrouvent intimement confondus. Les faits y sont nombreux, mais maniés par un poète plus que par un savant. Tout le monde reconnaît les étroites ressemblances anatomiques entre l'homme et les animaux supérieurs. Que prouvent-elles ? L'unité de plan de la création, disait avec plus de vraisemblance Cuvier. Quant aux ressemblances intellectuelles et morales découvertes par Darwin, elles résultent d'une duperie des mots : c'est en interprétant à la façon de l'intelligence humaine les actes des animaux qu'on arrive à leur trouver des facultés analogues aux nôtres. On est le jouet de l'antropomorphisme. Un instinct, en particulier, né de l'habitude est une pure impossibilité, comme nous le verrons prochainement. Nous apprendrons de même que l'hérédité, la sélection, le mimétisme sont bien près d'être des mythes. Toute cette généalogie pré-humaine est apparue depuis absolument fantaisiste. Enfin l'explication des races par la sélection est plus ingénieuse que réelle.

L'*Origine des Espèces* était le roman de la nature ; *La Descendance* est le roman de l'humanité.

*
* *

La « monnaie » de Darwin. — Après Darwin, nombreux furent les naturalistes qui soutinrent, exposèrent et défendirent le Darwinisme. S'ils précisèrent certains points, développèrent quelques idées du grand naturaliste, aucun d'eux cependant n'apporta dans ce domaine un point de vue vraiment nouveau. Aussi n'est-il pas injuste de les appeler la « monnaie de Darwin ».

[1] Jusqu'à ses dernières années, Darwin poursuit son œuvre. Dans le but d'expliquer l'origine du langage, il recherche les *Moyens d'expression des émotions chez les animaux* et, pour montrer l'influence des petites causes, il écrit son dernier travail : *Rôle des vers de terre dans la formation de la terre végétale.*

Fritz Müller formula d'une façon parfaitement claire l'hypothétique loi de l'hérédité aux stades embryonnaires : *l'embryogénie d'un animal n'est autre chose que l'histoire abrégée des transformations de l'espèce à laquelle il appartient.* Loi qui n'est qu'un paralogisme puisqu'elle prend pour démontré ce qui est précisément en question. Hæckel, professeur à l'Université d'Iéna, prétendit dresser une généalogie complète du règne animal et de l'homme. Ce fut aux dépens de la science, car il négligea nombre de faits définitivement admis de son temps déjà, et aux dépens de la vérité, car il ne recula pas devant l'usage de figures faussées à dessein pour étayer sa philosophie puérile. On ne saurait avoir assez de mépris pour les procédés de l'instaurateur du « Monisme. » Un savant paléontologiste français, Albert Gaudry, dans une série d'ouvrages sur les *Enchaînements du monde animal,* s'efforça d'appliquer la méthode transformiste à la paléontologie. Il eut en son temps un retentissement considérable. Mais actuellement on ne l'estime plus guère que pour avoir « répandu sur l'histoire des animaux fossiles un certain charme poétique[1]. » Au reste, des erreurs graves, des rapprochements superficiels et paradoxaux, des *filiations* construites sur des apparences trompeuses. Plus sage fut l'appel à la prudence du grand paléontologiste allemand Karl Zittel, rappelant que « la théorie de la descendance n'est encore qu'une théorie qui demande à être prouvée ! »

Les doutes sur la valeur du darwinisme ne tardèrent pas à se faire jour même dans les milieux transformistes. On s'aperçut vite que la sélection n'expliquait pas grand'chose et que l'hérédité même restait une grosse question. Des théories sans nombre virent le jour, aussitôt agonisantes qu'écloses, entassant leurs ruines. Nous ne nous y attarderons pas, persuadés que l'avenir n'en tiendra nul compte, malgré la place excessive qu'on leur accorde dans les ouvrages contemporains. Panmixie de Weismann, micromérisme et organicisme, pangènes et plasma germinatif, tout autant de métaphysiques abstruses, de théories en l'air.

Tout ce qu'il nous faut dire, c'est que parmi tout cela deux courants se distinguent : l'un dérivé de Darwin et l'autre de Lamark. Les néo-darwiniens admettent dans les êtres des variations *innées* avec, comme facteur à peu près exclusif, la sélection naturelle. Les néo-lamarkiens, pour échapper aux impossibilités de ce système, admettent que le facteur principal est l'influence du milieu et du mode d'existence. Le Dantec met tout le monde d'accord en déclarant que ces deux systèmes ne sont pas autre chose que deux méthodes différentes, deux points de vue si l'on veut. Et c'est peut-être ce qu'il y a de plus sage à retenir pour nous. Car l'évolutionnisme ne conserve de valeur sérieuse et de portée qu'à la condition de n'y voir pas autre chose qu'une langue scientifique, une façon nouvelle d'exposer les analogies entre les êtres vivants, langage dont il ne faut pas être dupe. Beaucoup l'ont été, et c'est pour avoir regardé ces grands mots d'Hérédité, de Sélection, de Mimétisme, etc., comme des forces réelles que leurs travaux scientifiques ne sont que verbiage.

S'ils s'étaient efforcés de chercher dans la nature ces abstractions, s'ils avaient observé et expérimenté, ils se seraient vite aperçus que ces explications n'expliquent rien. Du jour, en effet, où l'on a observé la réalité sans parti pris, le déclin du transformisme a commencé, les théories se sont écroulées. Or mille théories ne valent pas un fait, et les faits sont nombreux où l'on constate non pas évolution, mais stabilité. C'est ce que nous verrons prochainement.

[1] Depéret, *Transformations du monde animal,* p. 110.

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Les mauvaises pensées sont le tourment des âmes pieuses et par suite des confesseurs. De plus, elles sont le grand obstacle à la communion fréquente, et surtout à la communion quotidienne. Aussi je crois que vous rendriez service à bien des confesseurs en répondant aux questions suivantes d'ordre pratique :

1° Titia, jeune personne pieuse est résolue d'une manière générale à éviter tout péché mortel, et en fait elle ne commet jamais de péché mortel *par action* contre la vertu de pureté ni contre les autres vertus. Mais il lui arrive assez souvent de ne pas chasser les mauvaises pensées ni directement ni indirectement, quelquefois même d'y prendre bien plaisir. *N'y a-t-il pas tout lieu de croire* que Titia (et les Titia sont légion) ne commet pas de fautes graves par pensée contre la vertu de pureté ?

2° *En pratique,* est-ce accepter une mauvaise pensée que de ne pas la chasser ?

3° La délectation morose est-elle *mauvaise en elle-même* ? Pourquoi ? Tout mouvement dit déréglé « sine ulla pollutione nec distillatione » est-il mauvais en lui-même ? Pourquoi ?

R. — Ce que nous dit ici notre correspondant nous semble au moins quelque peu exagéré en certains points et encore plus inexact en d'autres. Cherchons donc à apprécier plus saintement les choses.

Ainsi il nous dit d'abord : « Les mauvaises pensées sont le tourment des âmes pieuses et des confesseurs. » Pour les âmes pieuses, il est certain d'abord qu'en général les tentations contre la pureté sont les plus fréquentes et celles qui peuvent le plus facilement les faire tomber en péché mortel. Mais tentation et tourment ne sont pas synonymes. Or, *a)* il est bien des âmes pieuses qui, tout en étant tentées assez fréquemment, résistent toujours à ces tentations, et ne s'en inquiètent vraiment pas ; elles savent fort bien que pour pécher au moins gravement, il faut donner un consentement plein et entier, et dès lors qu'elles *ne veulent pas pécher,* elles conti-

nuent toujours leurs communions et restent b en tranquilles. *b)* Il en est d'autres, nous l'avouons, pour qui ces pensées sont un véritable tourment; et celles là sont surtout de deux sortes. Les unes sont scrupuleuses, et il faut simplement les instruire et les rassurer, si on voit qu'elles ne pèchent pas, les éclairer et fortifier leur volonté, si on voit qu'elles pèchent quelquefois gravement. Les autres sont simplement timorées, mais sont tellement obsédées par ces mauvaises pensées, soit par la nature de leur tempérament, soit par une épreuve assez longue, permise ou voulue par Dieu, qu'elles en souffrent beaucoup : il faut en général les consoler, les rassurer, les encourager et les soutenir dans la lutte. *c)* Il en est enfin qui y consentent quelquefois pleinement et y prennent beaucoup de plaisir : celles-là, au contraire, la plupart du temps, ne s'en tourmentent pas assez, car, si elles s'en tourmentaient davantage, elles les regretteraient aussi davantage et ne voudraient plus autant en jouir.

Quant aux confesseurs, ce ne sont pas les mauvaises pensées des pénitents ou pénitentes pieux qui les tourmentent le plus, pour peu qu'ils soient éclairés. Ils n'ont qu'à leur demander : « Avez-vous consenti à ces mauvaises pensées ? Y avez-vous pris un mauvais plaisir avec pleine volonté? Avez-vous vraiment voulu en jouir en vous-même? » Si la réponse est affirmative, — ce qui est assez rare chez les personnes sérieusement pieuses, — ils s'emploient à les affermir contre ces mauvaises pensées, à leur indiquer les moyens de les combattre, et à leur inspirer une vive horreur du péché mortel, et une ferme volonté de n'en jamais commettre pour quoi que ce soit au monde. Si elles répondent qu'elles ne savent pas, dès lors qu'il s'agit de personnes pieuses, ils en concluent généralement qu'il n'y a pas eu chez elles au moins péché mortel, car il n'est pas moralement possible qu'une personne pieuse donne consentement réfléchi avec pleine volonté, sans le savoir. Si enfin la réponse est négative, ils leur recommandent de rester bien tranquilles et ils s'ingénient à inspirer à toutes non pas seulement la pratique, mais l'amour, et l'amour passionné de la chasteté, dont ils leur font voir la beauté surhumaine et le mérite. — Non, ce ne sont pas les mauvaises pensées des personnes pieuses qui font le tourment des confesseurs, mais bien plutôt les actes et plus encore les habitudes des personnes qui ne sont pas vraiment pieuses.

Notre correspondant ajoute : « De plus, elles sont le grand obstacle à la communion fréquente et surtout à la communion quotidienne. » — C'était plutôt le contraire qu'il fallait dire. D'abord, pour les personnes pieuses qui ne consentent jamais ou presque jamais à ces mauvaises pensées qui assaillent fréquemment leur imagination, elles font bien de communier le plus souvent qu'elles peuvent. Car la communion purifie les sens et l'imagination, inspire de saintes pensées, et donne facilement cet amour passionné de la chasteté dont nous parlions tout à l'heure. — Quant aux personnes pieuses qui y consentent quelquefois avec pleine volonté par suite de passions vives ou de faiblesse de volonté, nous les engagerions aussi à communier toutes les fois qu'elles peuvent aller à la messe et sont en état de grâce, car c'est surtout dans la communion qu'elles puiseront la force de résistance et un amour plus grand pour la chasteté, et ainsi la communion sera pour elles un remède et un préservatif.

Répondons maintenant aux trois *quæsita.*

Ad I. S. Thomas, dans un de ses opuscules, dit que quand une personne vraiment pieuse qui pour rien au monde ne voudrait jamais consentir à faire un péché mortel, n'a eu que de mauvaises pensées sans aucune mauvaise action, aucune immodestie par rapport à elle-même, on doit croire qu'elle n'y a pas consenti au moins pleinement, et n'a pas commis de péché mortel. En effet, pour que cette personne commette un péché mortel, qui demande réflexion et plein consentement, il faudrait qu'elle bouleversât entièrement son plan de vie, et se dît au moins équivalemment à elle-même : « Jusqu'ici j'ai voulu servir Dieu, sauver mon âme avant tout, et renoncer à tout plaisir défendu ; eh bien ! tant pis, je veux maintenant prendre mon plaisir où il est, dans les voluptés sensuelles, que je veux enfin me représenter aussi vivement que possible. » Or, avec une telle volonté, il ne semble guère moralement possible qu'elle s'arrête en chemin et ne se procure pas tout le plaisir qu'elle pourrait, au moins par des actions solitaires, surtout quand les sens sont violemment commotionnés par des pensées pleinement volontaires.

Donc, à nous en tenir là, il semble qu'on pourrait dire que Titia n'a pas commis de fautes graves par pensées contre la pureté. Mais Titia est-elle vraiment une jeune fille bien pieuse? A-t-elle une si grande horreur de tout péché mortel qu'elle n'en voudrait jamais commettre pour quoi que ce soit?... Nous avouons ne pas bien comprendre comment une personne qui ne voudrait jamais pour rien au monde commettre de fautes mortelles, par actions, même solitaires, que personne ne peut ni voir ni connaître, ne chasse pas les mauvaises pensées qui lui viennent, ni directement ni indirectement, et même quelquefois y prend plaisir; car il n'y a pas une grande différence entre un péché mortel par pensée et un péché mortel par action; l'un comme l'autre enlève la grâce sanctifiante et mérite l'enfer : or le plaisir pris avec réflexion et volontairement en de mauvaises pensées est certainement péché mortel. Cela ne pourrait donc s'expliquer à nos yeux que par une ignorance absolument involontaire qui ferait croire à Titia que le plaisir pris seulement en pensée n'est pas un péché mortel, ignorance qui pourrait l'excuser, et l'excuserait aussi, et même à plus forte raison, de ne chasser ni directement ni indirectement les mauvaises pensées,

même quand elle s'en aperçoit bien. En soi, ne chasser ni directement ni indirectement une mauvaise pensée qu'on remarque, n'est pas un péché, dès lors qu'on n'y prend pas plaisir et qu'on ne veut pas y prendre plaisir. Mais, en général, combien l'on s'expose par là et qu'on peut facilement alors pécher par imprudence et témérité ! Aussi nous protestons contre cette assertion de notre correspondant : « et les Titia sont légion. » Non, assurément, les jeunes filles vraiment *pieuses* qui ne repoussent les mauvaises pensées ni directement ni indirectement et qui y prennent quelquefois un vrai plaisir, ne sont pas légion. Au contraire, les jeunes filles sérieusement pieuses, dès qu'elles aperçoivent clairement une mauvaise pensée, cherchent à la repousser au moins indirectement en détournant leur esprit sur d'autres objets, et elles n'y veulent jamais consentir ; ou si cela leur arrive quelquefois par faiblesse, elles s'en repentent bien vite, et reprennent de plus fortes résolutions.

Ad II. En pratique, ne pas chasser une mauvaise pensée n'est pas l'accepter, car accepter est quelque chose de positif et qui demande un acte réel de volonté, tandis que simplement ne pas chasser est quelque chose de négatif Mais comme nous venons de le dire, ne repousser ni directement ni indirectement une mauvaise pensée dont on se rend compte clairement, est bien imprudent et bien téméraire, et on s'expose grandement à y consentir bientôt.

Ad III. La délectation morose, d'après la définition théologique la plus admise, est celle où l'on cherche volontairement, en dehors du mariage, un plaisir vénérien dans la commotion membrorum et spirituum generationi inservientium, ou au moins dans les pensées et les désirs qui aboutissent au même but. Evidemment elle est intrinsèquement mauvaise, parce que Dieu a voulu cette délectation-là uniquement pour exciter à l'acte du mariage, à la procréation des enfants et à la multiplication du genre humain. La rechercher en dehors du mariage, et uniquement pour goûter un plaisir sensuel et vénérien, c'est donc aller directement contre l'ordre voulu par la divine Providence ; et vouloir jouir en dehors du mariage, par la pensée ou l'imagination, du plaisir propre au seul mariage et voulu par Dieu pour lui seul, comme si l'acte se faisait présentement, serait porter une atteinte grave au mariage, dont on pourrait se passer trop facilement si cette délectation pouvait être permise.

Dès lors qu'un mouvement est *déréglé*, et qu'il y a ce qu'on appelle assez communément révolte de la chair ou des sens, il est mauvais en lui-même, quand bien même il n'irait pas jusqu'à la distillation et à la pollution ; par là-même il ne peut être ni cherché, ni voulu, ni produit sans raison suffisante et proportionnée, d'autant plus qu'il est le commencement de l'une et de l'autre, qui ne tarderaient souvent guère à se produire, si l'on se procurait, par pure sensualité et plaisir, ces mouvements déréglés et si on les provoquait, tandis qu'il n'y a pas péché s'il n'y a rien de voulu.

Q. — Sans être moderniste, que Dieu m'en garde ! ne pourrait-on pas penser cependant que dans l'Eglise catholique les sacrements sont toujours validés, dès lors que le ministre veut les conférer et que le sujet veut les recevoir ? l'Eglise suppléant dans ce cas aux petits défauts de matière ou de forme qui peuvent se produire accidentellement (il semble bien qu'elle ait ce pouvoir puisque elle a changé ou ajouté certaines cérémonies). Et Dieu, donc, n'y peut-il pas suppléer, étant surtout donné la bonne foi du ministre et du sujet ? Pas de miracle à faire pour cela, pas d'intervention extraordinaire non plus. Il est présent partout, il voit tout ; le ministre, évêque ou prêtre, a une distraction qui lui fait omettre ou mal faire une cérémonie, un rite sacramentel : Dieu n'a pas de distraction, il arrange tout ça. Qu'en pense l'*Ami ?*

R. — Faut-il répéter encore, pour la n^me^ fois, que nous n'avons pas le droit de rien affirmer de ce que Dieu ne nous a pas dit, et que nous avons le devoir de nous en tenir à ce qu'il nous a dit ? Qu'est-ce que cette théologie en l'air, hypothèse de pure imagination, dont on voudrait faire le complément de la théologie vraie, telle que l'Eglise, gardienne de la révélation divine, la conserve et l'enseigne ?

Un ministre se trompe ; il baptise avec de l'alcool. Restez en paix. L'enfant est baptisé tout de même ; le Bon Dieu arrange ça !... Arrangez donc cet « arrangement » avec la certitude théologique absolue que ce baptême est nul !

Humainement, sur la scène, oui, dites-vous ; mais divinement, dans la coulisse, non, peut-être ! ! — Vous n'avez aucune révélation sur ce qui se passe dans la coulisse. Alors, à quoi bon en parler, et que pouvez-vous en dire ? Et si c'est humainement que vous essayez d'en scruter le profond mystère, de quel droit outrepassez-vous la logique qui vous défend de pousser les inductions rationnelles plus loin que ne le permet la doctrine formelle de Dieu et de son Eglise, laquelle déclare catégoriquement : non, cet enfant n'est pas baptisé ! non, cet enfant n'est pas sauvé ?

Dommage tout de même, pensez-vous, que le salut d'une âme, de beaucoup d'âmes dépende ainsi du caprice, de la distraction ou de la méchanceté d'un seul homme ! — Eh oui, dommage ! Nous en gémissons, tout comme vous. Mais, après avoir gémi, au lieu de conclure : « Bah ! Le Bon Dieu arrage tout ça » ... nous concluons : Le Bon Dieu, qui sait ce qu'il fait, a dû par avance suffisamment bien « arranger » l'ordre providentiel du salut, et s'il a trouvé bon de laisser les intérêts particuliers subordonnés au jeu normal des causes secondes, parmi lesquelles la liberté, il a eu pour cela de bonnes raisons, que nous ne sommes pas autorisés à nier parce que nous ne savons pas bien les comprendre.

Il y a dans les sacrements des choses qui sont essentielles, rigoureusement requises *ad validitatem*, et d'autres qui ne le sont pas. Des variations

rituelles et des défectuosités humaines peuvent intervenir sans dommage essentiel dans le second cas, pas dans le premier. Il vous plaît de penser que Dieu corrige secrètement les bévues graves de ses ministres : il ne plaît pas à l'Eglise, ni au Bon Dieu donc, que vous vous offriez ce plaisir-là, tandis qu'il plaît à l'une et à l'autre que les hommes tiennent pour certain le préjudice grave, irréparable, que leurs sottises peuvent causer au prochain en certain cas, en matière sacramentelle par exemple !

Que cette doctrine, sévère autant que vraie, ait pour conséquence de stimuler nos attentions, à nous ministres surtout, en raison de la grave responsabilité objective et du réel dommage qui peuvent être la conséquence de nos actes, il en faut convenir; et c'est très bien ainsi ! Mais avouez, par contre, que la théologie supplémentaire « des arrangements dans la coulisse » aurait pour conséquence de favoriser singulièrement nos négligences.. et voilà qui ne serait plus bien du tout, qui pourrait donner un coup mortel à la théologie. Or, il ne faut pas donner de coup mortel à la théologie !... Donc...

Q. — Un enfant de 12 ans, qui a fait sa première communion et qui est membre d'un patronage et d'une section de gymnastique catholiques, est colporteur tous les jours de journaux. Parmi ces journaux il y en a deux nommément condamnés par les évêques de la région lyonnaise. Cet enfant qui ne fait aucune propagande, mais se contente de porter à domicile le journal aux personnes habituées à le prendre, est-il sous le coup de la censure épiscopale et encourt-il toutes les conséquences de cette censure ? En portant ces journaux, commet-il un péché grave ?

Faut-il le garder au patronage catholique et dans la section de gymnastique ?

A remarquer que pour porter ces journaux l'enfant reçoit 12 francs par mois. Cette somme, sans être nécessaire à la famille, peut l'aider un peu. Mais cette raison ne me semble pas légitimer l'acte de l'enfant, si vraiment cet acte est mauvais, partant défendu.

Les parents avertis sur ce point ont préféré ne plus envoyer l'enfant à la gymnastique et au patronage, plutôt que de se priver de la somme de 12 francs.

R. — 1o Il n'y a qu'une défense épiscopale, sans aucune censure. — 2o La défense épiscopale fait que les règles de la coopération pour ces mauvais journaux doivent être interprétées plutôt dans le sens de la rigueur, mais elle ne les supprime pas complètement. Ces deux remarques faites, la question se pose ainsi :

Malgré l'interdiction des évêques, peut-on tolérer que l'enfant continue d'être porteur du mauvais journal ?

D'abord son acte n'est pas formellement et expressément interdit, si la presse a exactement reproduit la lettre d'interdiction ; il retombe donc sous les règles générales de la tolérance.

Si ce jeune commissionnaire manquant, le journal condamné ne devait plus arriver à ses lecteurs, on devrait évidemment lui interdire sa petite industrie, ou tout au moins on devrait lui défendre de colporter les journaux condamnés, attendu que le petit bénéfice qu'il en retire ne paraît pas d'une grande nécessité pour lui-même ou ses parents.

Mais il n'en est point ainsi. Supposé qu'on l'oblige à cesser son petit métier, immédiatement un autre colporteur se présentera, le journal ira à ses lecteurs comme précédemment, peut-être même leur nombre augmentera-t-il par suite de la propagande que pourrait faire le nouveau commissionnaire. Le mal interdit par les lettres épiscopales ne diminuera point; à ce point de vue l'on aura donné un coup d'épée dans l'eau.

Ce coup d'épée, bien qu'inutile, s'imposerait cependant s'il ne devait pas en résulter quelque grave inconvénient pour le petit colporteur, car après tout, il faut mieux éviter une coopération à une œuvre mauvaise et la laisser à d'autres, quand rien n'exige de la conserver. Or ici, vu les dispositions des parents, l'enfant sera quand même obligé de continuer une œuvre qui lui aura été formellement interdite, et de plus, tout contact avec des amis chrétiens et pratiquants lui sera expressément défendu ; soustrait à une salutaire influence, il en subira forcément une autre, et celle-ci sera mauvaise selon toute probabilité, et avant peu, de colporteur indifférent il deviendra colporteur propagandiste. Ou bien s'il a l'héroïsme de résister à ses parents et de renoncer à son petit gain, comment sera t il traité ensuite ? Autant de conséquences graves dont il importe de tenir compte et qui légitiment la tolérance, si d'autre part il n'y a pas lieu de craindre une répercussion fâcheuse sur l'esprit général du patronage, de la société de gymnastique ou de la paroisse.

Admettre ce jeune colporteur de journaux comme tous les autres jeunes gens peut avoir pour résultat de diminuer le respect et la soumission que l'on doit à la défense épiscopale. Et de fait, cette tolérance mal comprise ou mal expliquée peut nuire au bien public en laissant ou faisant croire que l'interdiction des mauvais journaux n'est pas aussi absolue qu'on a l'air de le dire, et qu'on peut assez facilement s'en permettre la lecture. Il y a là un réel danger dont il faut tenir compte pour la décision finale. S'il n'est pas de moyen de le conjurer autrement qu'en faisant défense formelle au colporteur de continuer son petit métier, il faudra s'y résigner, quelles que soient les conséquences à prévoir pour lui personnellement; le bien général doit passer avant le bien particulier.

Dans le cas, il nous semble qu'il est possible de concilier l'un et l'autre. Le petit colporteur, que l'on suppose d'ailleurs animé de bonnes intentions, déclarera devant ses compagnons que s'il fait ce métier, c'est parce qu'il y est obligé par ses parents, mais qu'il tient à faire partie du patronage chrétien, et qu'il est disposé à quitter son petit métier aussitôt qu'il pourra concilier et la fréquentation du patronage et le refus de coopérer indirectement à l'œuvre du journal interdit.

Q. — Un bienfaiteur, mort depuis quelques années, légua à l'une de mes églises le revenu d'un jardin de dix ou douze acres, stipulant par contrat que ce revenu serait consacré à faire dire des messes pour le repos de son âme.

Sur les 10 acres, trois seulement étaient plantés et la rente a été régulièrement prélevée pour les messes ; le reste était une terre absolument inculte.

Les héritiers ont à présent cultivé ce terrain ; ils en perçoivent de beaux revenus et ne donnent rien à l'église, prétextant que leur père n'avait évidemment l'intention de laisser pour des messes que le produit du jardin tel qu'il était de son temps et qu'on ne songeait pas alors à cultiver.

Sont-ils dans leur droit ?

R. — Le testament sans doute n'était pas assez précis, c'est pour cela que sur son interprétation se sont élevées deux opinions qui nous semblent problables toutes les deux. — La première, s'en tenant à la lettre du testament, croit que le revenu du jardin, même lorsqu'il a augmenté assez notablement, doit être consacré tout entier à faire dire des messes pour le repos de l'âme du testateur. — La seconde au contraire, se fondant sur l'esprit du testament, prétend que la rente doit être payée telle qu'elle était à la mort du testateur, qui ne songeait même pas alors que le jardin pourrait un jour rapporter davantage.

Nous sommes porté à croire cette seconde opinion plus probable, parce qu'à la raison que nous venons de donner vient s'en ajouter une autre, à savoir que le surplus de revenus que rapporte le jardin est le fruit de l'industrie des héritiers, qui pendant que personne n'avait pensé à cultiver cette partie inculte, y pensèrent, eux, et se donnèrent sans doute beaucoup de mal pour arriver à féconder cette partie de jardin, qu'ils pouvaient fort bien laisser telle qu'elle était. Donc en la cultivant et en gardant pour eux-mêmes les fruits de cette culture, ils n'ont fait aucun tort à l'église, ni à l'âme du défunt. Cette opinion est au moins probable. Par conséquent on ne peut pas forcer en conscience les héritiers, s'ils ne s'y prêtent pas volontiers, à donner à l'église pour des messes les revenus nouveaux qu'ils retirent du jardin, grâce à leur industrie particulière.

Il est cependant un troisième sentiment qui nous semble plus probable encore et que nous conseillerions vivement, puisque nous ne croyons pas pouvoir l'imposer rigoureusement : ce serait d'arriver à un accord amiable entre les héritiers et les recteurs de l'église, et s'ils ne peuvent pas s'entendre, à recourir de commun consentement à un arbitre honnête et intelligent, à qui les deux parties pourraient se fier.

Ce sentiment est fondé sur ceci que, si les héritiers ne doivent rien à l'église du fruit de leur industrie propre et de leur travail, tous les revenus supplémentaires dont il est question ne sont pas uniquement le fruit de leur industrie et de leur travail ; ils sont aussi le fruit de la terre du jardin qui, quoique inculte jusqu'alors, avait cependant une valeur foncière qui promettait du rapport, si elle était bien cultivée. Il semble donc que les héritiers devraient payer, sur ces revenus supplémentaires, une somme annuelle équivalente au prix de location du terrain qu'ils ont mis en rapport.

Q. — Quand on récite dans une traduction une prière indulgenciée, cette traduction doit être déclarée exacte par un évêque.

Des fidèles, ignorant cette règle, récitent la prière indulgenciée d'après une formule qui ne porte pas l'approbation épiscopale. Mais cette formule est manifestement conforme pour le sens à telle autre formule approuvée. Ces fidèles ont-ils ou non gagné l'indulgence ?

En général, quand on est certain d'avoir dans une traduction le sens du latin, même alors la déclaration de l'évêque est-elle nécessaire pour le gain des indulgences ?

R. — Les prières enrichies d'indulgences peuvent être récitées en toute langue, pourvu que la traduction soit fidèle. Pour constater la fidélité, il suffit d'une déclaration de la S. C. des Indulgences, ou même d'une déclaration faite par un évêque du pays dont la langue est celle des prières traduites [1].

Voici comment nous comprenons cette obligation. L'indulgence ne peut être gagnée par une récitation faite dans une traduction *infidèle ;* aussi quiconque fait usage d'une traduction infidèle ne bénéficie pas de la concession de l'indulgence, sans toutefois faire une faute, aucune loi positive ne nous obligeant à gagner les indulgences attachées aux prières.

Celui qui veut gagner *certainement* les indulgences doit faire usage d'une traduction qu'il sait personnellement être exacte, ou bien par des individus connaissant la langue de la prière concédée et celle de la traduction, ou bien par un évêque, ou par la S. C. des Indulgences.

Voici, à titre documentaire, la fin du décret n. 415 : « Licet pro lucranda indulgentia requiratur versionis fidelitas, nihilominus ut constet de fidelitate versionis, sufficit declaratio S. C. Ind. vel unius ex Ordinariis loci, ubi vulgaris est lingua in quam vertitur oratio, cujus recitationi primitus indulgentia concessa fuit. »

Q. — 1° Si une personne ne remplit pas son devoir pascal, peut-on lui refuser la sépulture ecclésiastique, quand même elle dirait qu'elle veut se confesser à l'heure de la mort, si à ce moment elle n'en n'a pas eu le temps ?

2° Si une personne peu catholique n'a pas de certificat d'avoir rempli ce devoir ailleurs que dans la mission propre (comme le règlement le permet), peut-on lui refuser encore la sépulture ecclésiastique ?

R. — La loi qui prive de la sépulture ecclésiastique ceux qui manquent au devoir pascal n'est plus d'une application aussi rigoureuse qu'autrefois. Quand il n'y a pas eu refus formel des sacrements ou impénitence déclarée publiquement, on accorde généralement la sépulture ecclésiastique,

[1] *Decreta authentica,* n. 415, 29 déc. 1864.

à moins qu'il n'en doive résulter un grave scandale. On est fondé à supposer que les sentiments chrétiens du moribond se sont réveillés au moment suprême, et que la grâce de Dieu aidant, il a, dans l'impossibilité de faire mieux, produit au moins les actes essentiels à la conversion. A plus forte raison peut-on se baser sur cette présomption, quand le défunt a déclaré pendant sa vie ne point vouloir s'en aller impénitent dans l'autre monde.

Q. — Dans notre pays chaque paroisse avait sa fête patronale célébrée au jour de l'incidence Le Saint-Siège a supprimé cette fête comme plusieurs autres. Or, dans ma paroisse, le conseil municipal, interprète des sentiments de la population, demande le maintien de la fête patronale à son jour (S. Martin, 11 nov.). J'ai consulté Mgr l'évêque ; et il m'a fait répondre que je pouvais très bien faire la fête, mais sans que les fidèles soient obligés de chômer. Dois-je les avertir que désormais ils ne seront plus tenus au chômage ?

Un confrère prétend que oui parce que, dit il, on ne doit pas exposer les fidèles à commettre des fautes graves en les laissant croire à une obligation qui, en réalité, n'existe plus. Moi, je soutiens que non, parce que si je leur dis qu'ils pourront travailler, la fête tombera peu à peu, ce qui serait un grand dommage pour la religion dans ma paroisse, attendu qu'il y a toujours beaucoup de confessions et de communions.

Lequel des deux a raison ?

R. — Mieux vaut, en somme, que des confessions et des communions non obligatoires soient omises, plutôt qu'un seul péché mortel soit commis par suite d'une erreur dont vous seriez l'auteur volontaire. Mais, tout en déclarant que la loi du chômage n'existe plus comme autrefois pour ce jour de fête patronale, vous maintiendrez encore longtemps les bonnes habitudes de vos paroissiens en les exhortant de tout votre pouvoir à honorer leur saint Patron comme par le passé. Tel est d'ailleurs le désir du Souverain Pontife, comme vous pouvez le voir en lisant la lettre de la S. C. du Concile du 3 mai dernier, que nous avons reproduite p. 510.

Q. — Le mélange de la viande et des coquillages est-il permis en carême (v. g les huîtres) ?

Un mandement nous disait à ce propos : « Sous la dénomination de poisson, entendez le poisson proprement dit, » et autorisait les coquillages assurément.

Cette année la formule est devenue : « L'usage de la viande et du poisson est interdit au même repas. » Des curés pensent que l'ancienne concession des coquillages n'est pas retirée et autorisent leur mélange avec la viande encore aujourd'hui.

R. — Sous le nom de poissons dont le mélange avec la viande est interdit les jours de jeûne, sont compris : 1° les poissons proprement dits ; 2° les reptiles et les amphibies, tels que les grenouilles et les tortues ; 3° les mollusques, comme les escargots, les coquillages et en particulier les huîtres ; 4° les crustacés, par exemple les écrevisses.

Si donc votre diocèse ne jouit pas d'un indult autorisant le mélange, dans le même repas, de la viande et des coquillages, ce mélange doit être regardé comme prohibé. Pour savoir exactement ce qu'il en est, interrogez votre Ordinaire, et vous saurez probablement la raison qui a fait modifier la formule des mandements.

Q. — Est-il vrai que le Saint-Siège n'accorde le privilège de réciter Matines et Laudes à une heure de l'après-midi qu'en ajoutant cette clause : *accedente rationabili causa ?*

Dans ce cas, y aurait-il péché à commencer de réciter Matines et Laudes à une heure de l'après-midi sans motif raisonnable ?

Et quels seraient les principaux motifs raisonnables ?

R. — Ordinairement le privilège d'anticiper la veille à 1 heure du soir la récitation de Matines et de Laudes, est concédé sous cette réserve : *accedente rationabili causa*. Est-ce à dire que la récitation ne serait pas valide si l'on usait, sans aucune raison, de ce privilège ? Non assurément, mais on commettrait une faute vénielle.

Toutefois, étant donné que le Saint-Siège exige un motif raisonnable, et non un motif grave, on conçoit difficilement que le prêtre bénéficiaire de ce privilège n'ait pas habituellement un motif suffisant pour anticiper ainsi la récitation du saint office. Il trouvera ce motif dans le travail qu'il est obligé de faire l'après midi ; le danger d'être surpris soit par des visites, soit par des occupations imprévues ; la nécessité de se ménager un temps plus favorable pour l'étude, etc., etc. Et il n'est pas indispensable qu'il y pense chaque fois, mais il suffit que d'une façon générale et habituelle, il se soit décidé à user de son privilège soit pour les motifs ci-dessus indiqués, soit pour d'autres motifs de même valeur.

Q. — Quelles sont au juste les indulgences plénières attachées à la récitation des 6 *Pater, Ave* et *Gloria* du scapulaire bleu ?

R. — La question est assez obscure, parce que les documents authentiques renfermant les concessions primitives ont été détruits.

Si, par *Indulgences de Jérusalem*, il faut, ce qui est fort probable, comprendre les indulgences accordées aux *Lieux saints* et qui sont devenues les indulgences du *Chemin de la Croix*, nous savons, par S. Léonard de Port-Maurice, qu'elles sont *grandes et nombreuses*, sans qu'on puisse les énumérer en détail [1].

Nous concluons que l'on doit réciter *le plus que l'on pourra* les six *Pater*, etc., en ayant l'intention de gagner *toutes* les indulgences, plénières ou partielles, attachées à cet exercice, et qu'il y aurait avantage pour les P. Théatins à faire préciser par le Saint-Siège l'étendue de la concession, en indiquant les indulgences plénières que l'on peut gagner tous les jours par la récitation des six *Pater*, etc., du scapulaire bleu.

[1] *Via sacra spianata*, p. 14.

LITURGIE

Q. — Il y a dans notre église une chapelle de la Sainte Vierge où se trouve habituellement le St-Sacrement. Mais à certains jours et chaque nuit, la Sainte Réserve est gardée au maître-autel. Le curé de la paroisse se contente de la seule lampe allumée devant l'autel de la Sainte Vierge, qui se trouve derrière le maître-autel, au fond de l'église. Il prétend que cette lampe est suffisante et pour l'autel de la Sainte Vierge et aussi pour le maître-autel. Ce n'est pas mon avis. Est-ce le vôtre?

R — Régulièrement, le Saint-Sacrement ne doit être gardé qu'à un seul autel désigné par l'évêque (S. R. C., 21 juillet 1696, n. 1946, ad 3), et l'on ne peut tolérer la coutume de le conserver dans deux ou trois autels de la même église (S. R. C., 14 mars 1861, n. 3104, ad 13; 2 juin 1883, n. 3576, ad VI), ni continuer l'usage, même séculaire, de l'avoir au maître autel de la cathédrale. (S. R. C., 6 fév. 1875, n. 3335) La pratique que vous nous signalez est donc déjà à réformer sous ce rapport, et de plus la lampe devant brûler continuellement « ante altare », « coram SSmo Sacramento » (S. R. C., 23 août 1699, n. 2033; 2 juin 1883, n. 3576, ad IV), il y a là un nouvel abus à supprimer.

Q. — Peut-on faire la procession du Saint-Sacrement avant la messe le jour de la Fête Dieu, quand le temps annonce une pluie prochaine qui l'empêcherait plus tard? Ce qui m'embarrasse, c'est que l'hostie qu'on porte en procession doit être consacrée le jour même à la messe.

R. — Régulièrement, la procession doit suivre la messe. Le Rituel, le Cérémonial des évêques et la S. R. C. le disent expressément. Mais en présence d'un cas de force majeure comme celui dont vous parlez, si l'on avait une grande hostie consacrée l'un des jours précédents, il y aurait lieu d'user d'*épikie* et de faire la procession avant la messe. Ce serait aussi graciable que *la coutume* de renvoyer la procession de la Fête-Dieu au soir, et Rome l'a permis. (S. R. C., 31 mars 1879, n. 3488, ad I).

Q. — Je dis la messe, sans servant, dans une communauté religieuse. Pendant l'octave du St-Sacrement, il y a exposition avant la messe et bénédiction après. Puis-je continuer l'usage, ou faut-il le supprimer?

R. — La solennité que requiert une exposition ou une bénédiction du Saint-Sacrement avec l'ostensoir suppose toujours une certaine pompe, laquelle n'existe certainement pas, lorsqu'il n'y a pas même un servant pour accompagner l'officiant, présenter l'encens, donner et recevoir la chape et le voile huméral au moment voulu. Dans ces conditions nous supprimerions l'exposition et la bénédiction solennelle pendant l'octave de la Fête-Dieu.

Mais vu l'impossibilité morale de se procurer même un seul servant, les bonnes religieuses vont-elles être privées pour cela de la bénédiction du St-Sacrement? Nullement. La messe finie et les prières de Léon XIII achevées, vous déposez le manipule seulement, vous ouvrez le tabernacle, et le *Tantum ergo* récité avec l'oraison au bas de l'autel, revêtant vous même le voile huméral par dessus la chasuble, vous donnez la bénédiction *avec le ciboire*, sans avoir à prendre la chape et offrir l'encens. Il suffit qu'avant la messe le voile huméral ait été mis à votre portée, que les six cierges de l'autel aient été allumés, et tout devient régulier. (S. R. C., 20 juillet 1884, n. 3833, ad III; 5 juillet 1907, ad I).

Q. — Dernièrement un curé voulait placer les premiers communiants au sanctuaire, et les premières communiantes tout devant la Table de communion, avec l'intention de faire communier les garçons à l'autel et les petites filles à la balustrade. Mais, devant les remontrances véhémentes de plusieurs paroissiennes indignées de cette préférence accordée aux garçons, le curé mit les uns et les autres dans la nef, et fit communier tout le monde à l'autel.

Voudriez-vous me dire : 1° s'il est permis de placer les *premières communiantes* dans le sanctuaire; 2° s'il est permis de les faire communier à l'autel; 3° si ce sont les garçons ou non qui doivent marcher les premiers dans le cortège?

R. — Ad I. Le sanctuaire est un lieu réservé au clergé et aux ministres de l'autel. Il n'y a donc pas lieu d'y placer les premiers communiants, et encore moins les premières communiantes [1].

Ad II. Par suite du privilège que nous venons de rappeler et qui est attaché au sanctuaire de l'église, les laïques et à plus forte raison les femmes ne peuvent venir communier à l'autel, et l'usage contraire ne paraît pas louable [2]. C'est aussi la pensée du Rituel, Tit. IV, ch. 2, n. 4.

Ad III. Il est d'usage que les premiers communiants dans le cortège précèdent les petites filles, et c'est également ce qui se fait lorsqu'on se rend à la sainte table.

Q. — Vous faites déposer le manipule avant la découverte de la croix le Vendredi Saint, p. 398. Cependant le décret 2326 ad 4 n'indique la déposition du manipule par le prêtre que pour l'adoration de la croix. Le Vavasseur parle de même.

Vous faites ensuite reprendre la chasuble pour la récitation des Impropères, tandis que Le Vavasseur ne la fait reprendre qu'après que le célébrant a replacé la croix sur l'autel Qui a raison?

R. — Les rubriques n'étant pas concordantes, nous allons exposer les raisons qui appuient notre solution, sans prétendre condamner pour cela ceux qui pensent autrement.

Sans doute la rubrique du Missel et du Cérémonial des Evêques ne parle que de la déposition de la chasuble avant de découvrir la croix, mais d'autre part elle ne mentionne point ailleurs qu'il faille quitter le manipule, et cependant d'après le décret n. 2326. ad 4, ni le célébrant, ni ses ministres ne doivent l'avoir pour adorer la croix. N'était-ce pas naturel, devant le silence de la rubrique, de joindre sa déposition à celle de la chasuble?

[1] Cf. Corblet, *Histoire du Sacrement d'Eucharistie*, t. II, p. 6.

[2] Cf. Giulio Barberis, *Manuale di Sacre Cerimonie* t. II, p. 399, n. 264.